

La Réalité des animaleries

L'industrie de l'animal a vu se profiler, depuis plusieurs années, une énième occasion de faire du profit : vendre des animaux de compagnie comme on vendrait de vulgaires produits de consommation.

Ce marché représente actuellement plusieurs milliards d'euros.

Que cache-t-il ? Un véritable réseau d'exploitation animale : des fournisseurs, des centres de transit (intermédiaires) et des courtiers (revendeurs).

Animaux importés en France

Actuellement, et par l'arrêté du 25 avril 2001 (complété par l'arrêté du 19 juillet 2002), la France interdit l'importation de chiots et de chatons provenant d'un pays extra-communautaire non indemne de la rage (ce qui est le cas des pays d'Europe de l'Est).

Ainsi, un animal domestique ne peut pénétrer sur le territoire français qu'à partir de son septième mois. Et vendre un animal de plus de sept mois le rend beaucoup moins craquant aux yeux de « clients » enclins aux effets de mode.

Pour contrecarrer la loi, les trafiquants ont trouvés une astuce imparable.

Ainsi, les animaleries françaises s'adressent à des intermédiaires européens, dont la législation en matière d'importation d'animaux de compagnie est beaucoup moins contraignante.

La Belgique et l'Espagne constituent, de ce fait, de véritables plaques tournantes de ce trafic.



Les chiots et chatons âgés de six à sept semaines partent de Hongrie, Pologne, République Tchèque et Slovénie munis de carnets de vaccination souvent trafiqués pour la Belgique ou l'Espagne.

C'est dans ces pays intermédiaires que, pour légaliser la revente de ces chiots et chatons, certains vétérinaires peu scrupuleux établiront des documents belges ou espagnols.

Ainsi, les chiots et chatons peuvent être revendus en France, en toute impunité.

Le trafic issu de ce « marché » permettrait de fournir 90% des revendeurs en France.

Plusieurs associations connues et reconnues en France ont dénoncé ce marché auprès du Ministère de l'Agriculture français sans aucun succès à ce jour.

Animaux nés en France

Tous les chiots et chatons vendus en animaleries, et la plupart de ceux vendus sur les marchés spécialisés, sont issus de centres d'élevage intensifs.

Ils représentent de véritables usines à chiots et chatons.

Conditions d'élevage et de détention

Comme les animaux de ferme destinés à la consommation de viande, les chiots et chatons sont élevés « en batterie ».

1/ Cadre général

Les bâtiments d'élevage sont généralement fait de structures métalliques, peu ou pas aérées.

Dans les usines à chiots, les animaux étant omniprésents, ils aboient continuellement et vivent leurs premières semaines dans un vacarme incessant.

Inutile d'être comportementaliste pour déduire des conséquences désastreuses que ce vacarme aura sur le développement psychologique de ces chiots.

Les animaux ont peu de contact avec les humains, ce qui n'arrange rien à leur socialisation.

Les salariés de ces usines, lorsqu'ils nettoient les cages et boxes dans lesquels sont entassés les chiots et chatons, prennent tellement peu soin d'eux que les animaux se retrouvent souvent trempés jusqu'aux os. Ils resteront ainsi mouillés pendant des heures sans que personne n'y prête attention et ne décide de les sécher un minimum.

2/ Reproducteurs

Les usines à chiots ou chatons n'hésitent pas à utiliser des mâles et des femelles reproducteurs parfois lourdement handicapés.

Hormis la souffrance intolérable de ces animaux adultes, on ne s'étonnera pas que des chiots ou chatons, fruits de ces saillies, soient pourvus de problèmes de santé graves, voire de tares...

Précisons que certaines usines comptent jusqu'à 600 reproducteurs !

A raison de deux saillies par an pour chaque femelle, le calcul est vite fait...

Les femelles gestantes, véritables utérus sur pattes, vivent soit enfermées dans des boxes individuels avec leurs portées, soit dans des caisses en plastique munies de grillages sur les côtés et au plafond.

Bien sûr, les boxes et cages ne sont pas toujours régulièrement nettoyés.

Les animaux vivent alors au milieu de leurs excréments.

Les femelles reproductrices sont soumises à une tétée continuelle de leurs petits : pas de répit pour les reproductrices qui, pour reposer leurs mamelles, ont parfois besoin de se soustraire à leur progéniture...

Et leur calvaire ne s'arrête pas là : en effet, celles-ci mettent bas tous les 6 mois.

Après plusieurs années de reproduction intensive, si elles ne sont pas mortes d'épuisement avant, les femelles sont remerciées pour leurs bons et loyaux services en étant "réformées", c'est à dire abattues.

3/ Chiots, chatons

Après avoir subi le bruit, l'absence de contact avec des humains, la chaleur ou le froid et bien d'autres désagréments, les petits sont enlevés à leur mère à six semaines (le

temps de sevrage nécessaire à un bon équilibre et donc, une socialisation correcte, est de huit semaines minimum).

La plupart ne seront pas vaccinés ni mis en quarantaine afin d'isoler d'éventuels porteurs de maladies contagieuses.

Beaucoup d'entre eux seront ainsi gravement malades, pour le chien : toux du chenil, maladie de Carré, parvovirose, etc..., pour le chat : coryza, FIV, leucose, etc..., et pour les deux : vers, gâle, teigne, etc...

S'ajoutant aux problèmes de malformation, dysplasies, maladies cardiaques et respiratoires.

De plus, les conditions d'élevage et de sevrage ne permettant pas une socialisation correcte feront apparaître de graves problèmes de comportement :

- . peur
- . agressivité
- . destruction
- . syndrome d'hyper-attachement
- . automutilation, etc...

Conditions de transport

Chiots et chatons sont transportés par camion, enfermés entassés dans des caisses, et ce, durant parfois plus de 2 000 kms et par tous temps et températures, sans eau ni nourriture.

On estime le nombre de survivants qui arrivent à destination à 4 animaux sur 10.

Ceux qui arrivent sont en état de déshydratation avancée et transis de peur.

Conditions de vente

Les chiots et chatons sont enfin arrivés dans leur animalerie !

Après des conditions de naissance, de vie et de transport terribles, ils vont subir :

- . promiscuité forcée
- . aération catastrophique
- . fortes chaleurs ou températures trop basses
- . courants d'air
- . alimentation limitée
- . eau souillée
- . litières non changées
- . bruits constants de la clientèle
- . manipulations excessives, etc...

Là, certains clients « craqueront » devant ces bonnes petites bouilles de chiots ou de chatons traumatisés, non socialisés, peut-être malades, munis d'un carnet de vaccination trafiqué, voire d'un faux tatouage.

Précisons que les personnels des animaleries sont des vendeurs et non des passionnés d'animaux.

A ce titre, ils n'ont pas la compétence en ce qui concerne les besoins fondamentaux des animaux domestiques.

Exotisme

Les animaleries regorgent également de rongeurs, d'oiseaux, de reptiles et autres animaux tous exotiques et retirés à leur habitat naturel.

Ces Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) ont souvent été victimes de braconniers dans leur pays d'origine et il n'est pas toujours légal d'en posséder un en France, certains d'entre eux étant menacés d'extinction.

Pour information, à cause des conditions de transport (et parce qu'ils vivent un véritable traumatisme) cinquante oiseaux meurent quand 1 seul survit et est proposé à la vente en animalerie.

Pour exemple, à ce jour, les aras sont plus nombreux en captivité (chez des « collectionneurs ») que dans la nature...

Après l'achat

Les nouveaux maîtres vont découvrir la triste vérité : chiot peureux, atteint de la toux du chenil...

Les soins vétérinaires vont se multiplier et les problèmes de comportement s'enchaîneront : leur petit chiot sursaute au moindre bruit, se cache dans leurs pieds au moindre contact avec un inconnu.

Et c'est ainsi que se multiplient les abandons.

Invendus

Lorsqu'un commerce ne parvient pas à vendre tous ses produits, il reste les « invendus ».

Ainsi, dans les animaleries, les animaux qui ne sont pas vendus rapidement sont soldés, puis à l'heure où ils grossissent et deviennent moins "vendeur", ils terminent comme leur mère : au mieux euthanasiés, au pire, refourgués aux laboratoires de vivisection.

Réalité

En achetant un animal en animalerie (ou sur les marchés spécialisés), vous contribuez à la pérennisation de ce monstrueux commerce qui n'engendre que cruauté et souffrances.

Refus

Refusez ce commerce !

Envie de la complicité d'un animal de compagnie ?

Visitez les refuges et appelez les associations qui regorgent d'animaux de tout âge, de toute taille et de toute race qui n'attendent que vous pour vous témoigner toute leur gratitude de leur avoir donné une nouvelle chance.

Ces animaux sont tous vaccinés et tatoués car les très surveillés par les services vétérinaires.

Les animaliers sauront vous conseiller et vous aiguiller vers tel ou tel animal correspondant le mieux à votre caractère et votre mode de vie.

Parlez-en autour de vous, sensibilisez votre entourage !

Pour information, une augmentation de 50% des ventes de rats a été enregistrée dans les animaleries après la sortie du film d'animation « Ratatouille ».

Le même phénomène a été observé lors de la sortie du « Monde de Nemo ».

Beaucoup de « Nemo » ont été enlevés à leur environnement, combien se sont retrouvés dans les toilettes ?

Ne cédez pas aux effets de mode ou aux caprices de vos enfants.

Soyez responsables et avant d'adopter, pesez les contraintes que peuvent amener un animal dont la durée de vie est en moyenne de 15 ans.

Floria -Stéphanie Décembre 2008